

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT - ÉCOLE PAUL-VI
PROCÈS-VERBAL
Séance du mardi 8 novembre 2016

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement tenue le mardi 8 novembre à 19 h
à la bibliothèque de l'école Paul-VI, située au 666, Le Laboureur à Boucherville.

Étaient présents

Monsieur Pierre-Luc Beaucage, président
Madame Sophie Brillon, enseignante
Madame Marie-Christine Brunet, enseignante
Madame Geneviève de la Durantaye, parent
Madame Lyne Gendron, soutien
Monsieur Simon Lachapelle, enseignant
Madame Sophie Lapointe, représentante du service de garde
Madame Marie-Ève Turcotte, parent
Madame Marie-Christine Tremblay, parent
Monsieur Patrice Filiatreault, président

Étaient absents

Madame Kathy Fontaine, parent

1. Ouverture de l'assemblée

Pierre-Luc Beaucage préside l'assemblée et, après constatation du quorum, la déclare
l'ouverte à 19 h 05.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par Marie-Christine Tremblay d'approuver l'ordre du jour. Approuvé à
l'unanimité.

CÉ 16-17-979

3. Suivi et adoption du procès-verbal 11 et 17 octobre 2016.

Remise de l'adoption du procès-verbal du 11 octobre à la prochaine rencontre.
Proposé par Simon Lachapelle d'approuver le procès-verbal du 17 octobre tel que
présenté. Approuvé à l'unanimité.

CÉ 16-17-980



4. Parole au public

Un parent est venu faire part aux membres du conseil d'établissement, des préoccupations qu'elle entrevoit avec la révision du plan de répartition des élèves de Boucherville.

5. Parole aux invités

NIL

6. Affaires courantes

a. Révision du plan de répartition des élèves de Boucherville

Suite à la présentation faite par la direction générale de la CSP aux parents des CÉ de Boucherville, suite à la période de pré consultation, suite à la consultation des parents de l'école Paul-VI et suite à la rencontre d'information du 7 novembre, où une soixantaine de parents étaient présents, le conseil d'établissement de l'école Paul-VI est d'avis que :

- Considérant que la Commission Scolaire des Patriotes ne suggère que 2 hypothèses.
- Considérant que le secteur de l'école Paul-VI ne constitue pas une problématique quant à la quantité d'élèves de son secteur attiré.
- Considérant qu'il est important de conserver le plus grand nombre de marcheurs tout en s'assurant que leur déplacement doit être le plus sécuritaire possible.
- Considérant qu'il est essentiel de déraciner de leur secteur le moins d'enfants possible.
- Considérant qu'il faut transférer le moins grand nombre d'enfants dans le but de favoriser la stabilité.
- Considérant que 80% des 250 répondants au sondage ont choisi l'hypothèse #2.
- Considérant le niveau d'importance d'ajout de mesures transitoires par les parents consultés.

Le conseil d'établissement de Paul-VI, suite à la consultation de ses parents, se positionne en faveur de l'hypothèse #2.

De plus, le conseil d'établissement recommande fortement les mesures transitoires suivantes :

- Que les fratries soient priorisées.
- Que les élèves ayant déjà été transférés au moins une fois avant le nouveau plan de répartition soient protégés dans leur nouvelle école de secteur.

- Que les élèves du 3e cycle puissent terminer leur parcours scolaire dans l'école actuelle avec transport, s'il y a lieu.

Les résultats complets du sondage, ainsi que tous les documents déjà reçus et ceux que la direction ou les membres du CÉ pourraient recevoir jusqu'au 11 novembre, seront transmis intégralement à la Commission scolaire des Patriotes.

Approuvé à l'unanimité.

CÉ 16-17-981

b. Convention de gestion et de réussite éducative

Présentation de la convention de gestion modifiée pour l'année scolaire 2016-2017.

Considérant la Convention de partenariat signée par la Commission scolaire des Patriotes et la ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport, laquelle porte notamment sur les modalités de la contribution de la commission scolaire à l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables déterminés par la ministre ainsi que sur les moyens que la commission scolaire entend prendre pour assurer l'atteinte des objectifs spécifiques qu'elle a établis dans le cadre de son plan stratégique ;

Considérant l'article 209.2 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui prévoit que le directeur de l'établissement a l'obligation de convenir annuellement avec la Commission scolaire, dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite éducative, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la Convention de partenariat conclue entre la Commission scolaire et la ministre ;

Considérant que, conformément à l'article 209.2 LIP, le projet de la convention de gestion et de réussite éducative a fait l'objet d'une consultation auprès des membres du personnel de l'établissement, notamment auprès du CEE, conformément à l'article 4-6.10 A) 8. de l'entente intervenue entre la Commission scolaire des Patriotes et le Syndicat de l'enseignement de Champlain, pour les enseignantes et enseignants;

Considérant que, conformément à l'article 209.2 LIP, le projet de convention de gestion et de réussite éducative est soumis, pour approbation, au conseil d'établissement ;

Considérant que le projet de convention de gestion et de réussite éducative tient compte du plan de réussite de l'établissement et de sa situation particulière;

Il est proposé par Madame Sophie Brillon d'approuver le projet de convention de gestion et de réussite éducative convenu entre le directeur de l'établissement et la Commission scolaire, exclusion faite des objectifs mesurables.

Approuvé à l'unanimité.

CÉ 16-17-982

c. Règles de régie interne

Proposé par Geneviève De la Durantaye d'approuver les règles de régie interne telles que présentées.

Approuvé à l'unanimité.

CÉ 16-17-983

Information

a. Parole au président

Le président remercie les membres du personnel de leur présence à la rencontre d'information.

b. Parole aux membres

Si une rencontre devait être organisée dans un avenir rapproché, il serait important d'avoir un autre du jour et d'être mieux préparé. Des règles claires devront être établies.

Discussions sur le nouvel accueil de l'école.

Demande de l'enseignante de 4^e année pour emmener 2 élèves méritant par étape au restaurant.

c. Parole au représentant du comité de parents

La dernière réunion de parents a eu lieu le 27 octobre dernier. La parole au public a été allongée et les parents ont pu s'exprimer sur divers sujets. Les critères sur la politique d'admission étaient au cœur de cette réunion.

d. Parole à la technicienne en service de garde

Le camp qui devait avoir lieu le 17 et 18 novembre durant les journées pédagogiques a été annulé. Il y aura une activité organisée au camp en janvier (aller-retour) afin de ne pas perdre le dépôt effectué. Une demande est faite par l'éducatrice des élèves de 4^e année de faire une promenade dans les rues du vieux afin de leur faire découvrir le vieux Boucherville dans le cadre du 350^e de la ville. Les élèves de 6^e année vont à la maison des jeunes le lundi en pm.

Proposé par Monsieur Beaucage d'approuver la sortie de janvier.

Approuvé à l'unanimité.

CÉ 16-17-984

e. Parole à la direction

Début d'une communauté d'apprentissage sur le cerveau.

Le comité référentiel en mathématique a débuté ses travaux avec une première rencontre et compte produire le référentiel avant le congé des Fêtes.

De janvier à juin se tiendront les diners de la direction. Ces diners structurés seront offerts à deux élèves par niveau, tirés au hasard parmi les intéressés, afin d'échanger sur leur vision de l'école.

Des activités du 350^e anniversaire de Boucherville seront offertes aux élèves de janvier à juin 2017.

7. Évaluation de la rencontre

Belle rencontre.

8. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 21 h 37.

Pierre-Luc Beaucage
Président

Patrice Filiatreault
Directeur